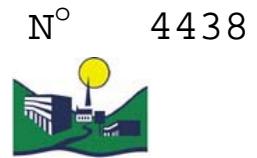




Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 avril 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général, Me Maxime A. Pouliot, greffier, Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

R-2021-04-6985: Adoption de l'ordre du jour

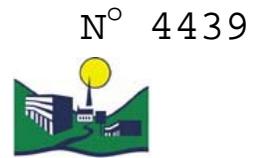
Considérant l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mars 2021
4. Embauche d'un directeur des travaux publics
5. Modification de numéros de règlements
6. Vente de terrain à Gestion CLPA
7. Changement signataire résolutions
8. Octroi de contrat – Marquage de rue
9. Octroi de contrat – Épandage abat-poussière
10. Entente pour borne-fontaine sèche
11. Demande à la CPTAQ – LOT 4 060 083
12. Dérogation mineure – 255, avenue Lambert
13. Dérogation mineure – LOT 6 425 346
14. Dérogation mineure – 118, 125^e Rue
15. Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme
16. Octroi de contrat – Fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et visuel pour le complexe sportif
17. Contribution de la Fondation des sports et loisirs au projet multisport à l'aréna
18. Délégation d'autorisation de dépenses spécifiques
19. ~~Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant reporté~~
20. Approbation du bordereau de comptes
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-443
22. Approbation des budgets OMH
23. TECQ 2019-2023
24. Approbation fonds de roulement
25. Entente de remboursement
26. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021
27. Formation sur les cybercomportements à risque
28. Annulation de créances
29. Communications
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

32. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2021-04-6986: Adoption des procès-verbaux de mars 2021

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des 1^{er}, 8 et 22 mars 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-04-6987: Embauche d'un directeur des travaux publics

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature au poste de directeur des travaux publics, plusieurs candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et que Stéphane Poulin répondait aux critères demandés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche Stéphane Poulin au poste de directeur des travaux publics ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche

R-2021-04-6988: Modification de numéros de règlements

ATTENDU QUE le règlement 2021-441 relatif aux nuisances et à la salubrité, ainsi que le règlement 2021-442 relatif à la sécurité, la paix et le bon ordre ont été adoptés le 8 mars 2021 ;

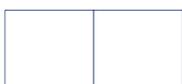
ATTENDU QUE l'adoption de ces règlements est issue d'un processus d'harmonisation de règlements entre les municipalités de la MRC Robert-Cliche afin d'uniformiser leur application sur le territoire par la Sécurité du Québec ;

ATTENDU QUE la Sécurité du Québec a demandé à ce que les numéros de règlements soient identiques pour chaque municipalité ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

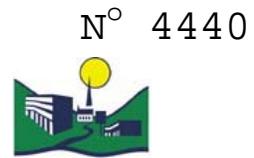
QUE le numéro en titre du règlement 2021-441 soit remplacé par le RM-SQ-2 ;

QUE le numéro en titre du règlement 2021-442 soit remplacé par le RM-SQ-3 ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

QU'aucun autre changement ne soit apporté aux règlements, de sorte qu'ils continuent d'être en vigueur tels quels, sans autre procédure.

R-2021-04-6989: Vente de terrain à Gestion CLPA

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion CLPA le terrain lot 6 320 341-P d'une superficie de 34 800 pieds carrés (3 233 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes situé sur la 181^e Rue.

QUE M. le maire François Veilleux, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2021-04-6990: Changement de signataire pour certaines résolutions

Considérant que Me Maxime A. Pouliot quittera ses fonctions de greffier prochainement ;

Considérant que Mme Mélissa Rodrigue est assistante greffière et qu'elle assurera l'intérim conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant que par résolutions du conseil de ville, Maxime A. Pouliot et l'ancienne greffière Madeleine Poulin ont expressément été autorisés à signer certains documents en leur rôle de greffier et greffier et qu'une partie de ces documents demeurent à être signés en date des présentes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, soit autorisée à signer tout document que Mme Madeleine Poulin ou Me Maxime A. Pouliot ont été autorisés à signer par toute résolution pertinente précédemment adoptée par le conseil de ville.

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2021-04-6991: Octroi de contrat – Marquage de rue 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour le service de marquage de rue pour l'année 2021 ;

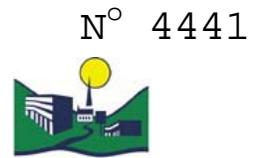
Considérant les soumissions au prix linéaire reçues et l'estimation du prix total basé sur des services et une quantité de matériaux à être utilisés en 2021 pour un marquage de 43 000 mètres, soit :

Signalisation Girard, 0,44 \$ du mètre linéaire, pour un total estimé de 19 520 \$ excluant les taxes ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Durand Marquage, 0,27 \$ du mètre linéaire et 1 250 \$ pour les produits, pour un total estimé à 12 860 \$ excluant les taxes ;

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le contrat de marquage de rues pour l'année 2021 soit octroyé à Durand Marquage au taux de 0,27 \$ du mètre linéaire et de 125 \$ par unité de 20 litres de peinture, les montants excluant les taxes ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-04-6992: Octroi de contrat – Épandage abat-poussière 2021

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée pour l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021 ;

Considérant les soumissions au prix du litre reçues et les délais de livraison :

Enviro Solutions	0,298 \$ du litre, livraison en 3 jours ;
Entreprises Bourget :	0,2399 \$ du litre, livraison en 7 jours avec réservation 4 semaines d'avance ;
Transport Adrien Roy	0,2399 \$ du litre, livraison en 2 à 3 jours ;

Considérant la recommandation du directeur général, M. Serge Vallée, d'octroyer le contrat au prix total estimé le plus bas et le plus court délai de livraison ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le contrat d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021 soit octroyé à Transport Adrien Roy au taux de 0,239 9 \$ du litre, les montants excluant les taxes ;

QUE les montants facturés, incluant les taxes, soient payés à même le budget d'opération ;

QUE le directeur des travaux publics, ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

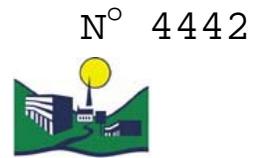
SÉCURITÉ

R-2021-04-6993: Entente pour borne-fontaine sèche





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Considérant les besoins en approvisionnement d'eau du service incendie ;

Considérant que la Ville souhaite installer une borne-fontaine sèche à même le lac situé au 685, rang Saint-Alexandre-Sud (lot 4 061 096) ;

Considérant l'accord du propriétaire du lot, M. Yvon Bolduc ;

Considérant l'entente rédigée à cet effet, laquelle a dûment été consultée par les élus ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE M. le maire François Veilleux et M. Daniel Fortin, directeur incendie, soient autorisés à signer pour la ville de Beauceville l'entente à intervenir avec M. Yvon Bolduc relativement à l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une borne-fontaine sèche servant à la sécurité incendie sur le lot 4 061 096.

URBANISME

R-2021-04-6994: Demande à la CPTAQ – LOT 4 060 083

Considérant la demande faite par la propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que la demande a pour but de régulariser différents legs testamentaires ;

Considérant que la demande a également pour but d'agrandir le lot qui passera d'une superficie de 2 000 m² à 3 000 m² afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie ;

Considérant que par le fait même, la propriétaire du lot 4 060 083 pourra régulariser la marge de recul d'un hangar qui se trouve actuellement dérogatoire et qu'enfin ceci régularisera aussi la situation de deux bâtiments secondaires qu'elle occupe depuis très longtemps et qui empiètent sur le terrain convoité (lot voisin 4 241 658 ptie) ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture ;

Considérant que la demande tient compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi, soit la non-disponibilité d'espaces ailleurs sur le territoire de Beauceville, hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche ;

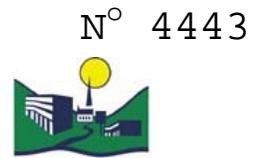
Considérant que ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 083 en date du 17 février 2021, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 241 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce afin de se rendre conforme aux règlements municipaux au niveau de la superficie et aussi régulariser des empiètements tout en respectant différents legs testamentaires.

R-2021-04-6995: Dérogation mineure – 255, avenue Lambert

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement 2016-341 a été formulée pour le 255, avenue Lambert, lot 4 060 852 pour autoriser :

- 1) la construction d'un abri d'auto en marge latérale 0,0 m, la marge latérale minimale à l'intérieur de la zone est de 1,0 m ;
- 2) la présente demande de dérogation porte aussi sur la distance que doit obtenir un bâtiment secondaire par rapport au bâtiment principal. La dérogation demandée est d'autoriser une distance séparative minimum de 0,90 m ou plus.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-341 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6996: Dérogation mineure – Lot 6 425 346

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No 2016-341 et de lotissement No 2016-342 a été formulée pour le lot 6 425 346, situé dans le parc industriel pour autoriser :

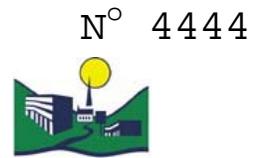
- 1) une marge latérale et arrière de 0,0 m ;
- 2) le lotissement de ce même lot avec des dimensions inférieures à celles exigées au règlement

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions des règlements numéro 2016-341 et 2016-342 régissant les dérogations mineures ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6997: Dérogation mineure – 118, 125^e Rue

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage est faite pour autoriser au lot 5 059 571-P une marge latérale de 0,0 m au niveau du hangar, comme montré au plan préparé par Charles Perron, arpenteur-géomètre

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-341 régissant les dérogations mineures ;

Considérant qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès et sur le site web de la Ville le 24 mars 2021 ;

Considérant que le greffier atteste n'avoir reçu aucune objection ni demande de formuler des commentaires ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée.

R-2021-04-6998: Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme

ATTENDU QUE suite à la mise en candidature au poste de coordination à l'urbanisme, plusieurs candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et qu'Annie Venable répondait aux critères demandés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche Annie Venable au poste de coordonnatrice à l'urbanisme ;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.





SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-04-6999: Octroi de contrat – Fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et vidéo pour le complexe sportif

Considérant qu'un appel d'offres # 2021-SL-02 pour la fourniture, installation, calibration et mise en marche de système audio et vidéo pour le complexe sportif a été réalisé ;

Considérant les offres reçues :

Solotech	60 789,45 \$ excluant les taxes
Style Musique	53 957,22 \$ excluant les taxes
LSM Son et Lumières	49 500,00 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur des loisirs, M. François Langevin, d'octroyer le contrat à la plus basse offre de service conforme ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé à LSM Son et Lumières au montant total de quarante-neuf mille cinq cents dollars (49 500 \$) excluant les taxes ;

QUE le montant total incluant les taxes soit payé à même le règlement 2018-398.

QUE le directeur des loisirs, M. François Langevin ou en son absence le directeur général, M. Serge Vallée, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

R-2021-04-7000: Contribution de la Fondation des sports et loisirs au projet multisport et à l'aréna

ATTENDU QUE la Ville souhaite intégrer des jeux d'eau au projet multisports ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir l'image de Marie-Philip Poulin, de l'École Jésus-Marie et de René Bernard par le biais d'affichage sur le nouvel aréna ;

ATTENDU QUE la Fondation des sports et loisirs de Beauceville offre de contribuer financièrement à la hauteur de 140 000 \$ pour la réalisation des jeux d'eau et de 25 000 \$ pour l'affichage, étant entendu qu'en sus, la Fondation prendra en charge le coût pour l'affichage de ses donateurs ;

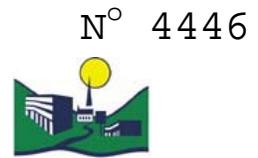
ATTENDU QUE la Fondation offre de verser les sommes au moment de la réalisation des projets ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte les offres susmentionnées de la part de la Fondation et s'engage à concrétiser les projets y étant liés ;

R-2021-04-7001: Délégation d'autorisation de dépenses spécifiques

Considérant que le projet multisports nécessitera prochainement l'achat de divers équipements dans de courts délais, dont notamment :

- Équipements de restauration et de cuisson au gaz naturel ;
- Équipements audiovisuels ;
- Mobilier de restauration ;
- Mobilier de bureau ;
- Mobilier pour salle de réunion et réception ;
- Équipements pour la cité sportive ;
- Système de caisses Maître 'D ;

Considérant que le Conseil souhaite déléguer le choix et l'achat des équipements à M. François Langevin, directeur des sports et loisirs, afin de faciliter la saine gestion administrative dans les prochaines étapes du projet multisports ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise M. François Langevin à magasiner et à procéder aux achats des items susmentionnés, sous réserve d'approbation écrite de la direction générale ou de la trésorière avant chaque achat, pour un montant maximal de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par achat ;

FINANCES

R-2021-04-7002: Approbation du bordereau de comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 9 avril 2021 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-04-7003: Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-443 (Délégation)

Monsieur Claude Mathieu donne un **avis de motion** à l'effet qu'un règlement portant le numéro 2021-443 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de contracter sera adopté lors d'une séance subséquente ;

Monsieur Claude Mathieu procède au **dépôt** du projet de règlement 2021-443.

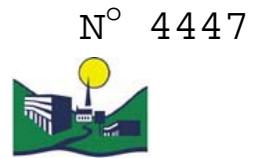
R-2021-04-7004: Approbation des budgets OMH

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville pour l'année 2021 soit adopté tel que présenté.

R-2021-04-7005: TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

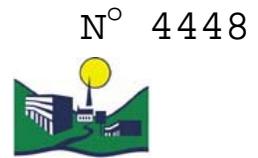
R-2021-04-7006: Approbation fonds de roulement

ATTENDU QUE l'achat du punch électronique aux travaux publics était prévu au fonds de roulement 2020 pour un montant de cinq mille quatre cent trente-six (5 436 \$) ;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

ATTENDU QUE l'achat de la remorque vacuum était prévu au fonds de roulement 2020 pour un montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) ;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été facturées en 2021 plutôt qu'en 2020 ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE ces deux dépenses soient reportées et payées à même le fonds de roulement 2021.

R-2021-04-7007: Entente de remboursement

ATTENDU QU'une entente de remboursement a été établie entre la Ville de Beauceville et M. le maire François Veilleux pour des sommes versées en trop en 2020 ;

ATTENDU QUE les élus ont dûment pris connaissance des modalités de ladite entente ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu (abstention de M. la maire)

QUE la Ville de Beauceville autorise M. Serge Vallée, directeur général, à signer l'entente de remboursement susmentionnée au nom de la Ville de Beauceville ;

R-2021-04-7008: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021

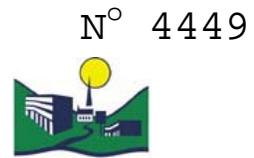
ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 122 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-127	434 100 \$
2009-220	30 100 \$
2010-233	191 700 \$
2010-237	170 000 \$
2010-239	213 300 \$
2010-240	103 600 \$
2013-291	511 900 \$
2013-291	47 000 \$
2014-305	1 014 600 \$
2014-306	235 700 \$
2015-323	84 300 \$
2015-323	65 400 \$
2015-324	308 600 \$
2015-324	13 700 \$
2009-226	118 000 \$
2018-398	710 000 \$
2018-398	760 000 \$
2020-432	110 000 \$





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-233, 2010-237, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323, 2015-324, 2009-226, 2018-398 et 2020-432, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

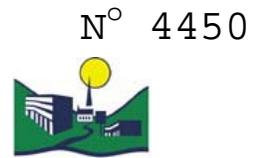
1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2010-233, 2010-237, 2013-291, 2014-305, 2014-306, 2015-323, 2015-324, 2009-226, 2018-398 et 2020-432 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

R-2021-04-7009: Formation sur les cybercomportements à risque

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de *la Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Beauceville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement) ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement ;

CONSIDÉRANT que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

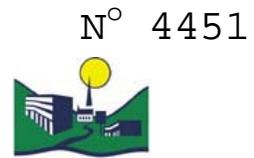
QUE la Ville de Beauceville, à titre de membre du Regroupement :

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

R-2021-04-7010: Annulation de créances

Considérant que pour l'année 2018, des taxes demeurent impayées pour trois (3) immeubles sur le territoire de la Ville, soit les matricules 8318-35-1456, 8319-26-5563 et 8613-26-0688 ;

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, la vente pour non-paiement des taxes dues en 2018 n'a pu avoir eu lieu dans les délais prescrits ;

Considérant la nature exceptionnelle de la pandémie ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu ;
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau ;

La Ville de Beauceville annule les créances de taxes pour l'année 2018 et les intérêts afférents pour les immeubles liés aux matricules 8318-35-1456, 8319-26-5563 et 8613-26-0688.

R-2021-04-7011: Aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 150 653 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles

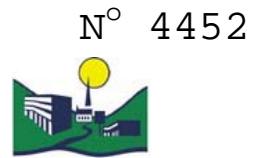
R-2021-04-7012: Ajout de signalisation d'arrêt (route Fraser et 33^e avenue)

Considérant que le règlement 2007-202 sur la circulation et le stationnement prévoit à son article 3 que le règlement peut être modifié par résolution;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 (suite)

Attendu qu'un plan de signalisation a été adopté par la résolution 2007-12-2966, régissant notamment l'Annexe C : *Les arrêts obligatoires* du règlement 2007-202;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité:

Que le plan de signalisation susmentionné soit modifié, à l'item "Arrêts obligatoires", pour ajouter des arrêts à l'intersection de la route Fraser et de la 33^e avenue, conformément au plan annexé à la présente résolution.

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-04-7013: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc;
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

